

« surtout, celui où se consomment les deux tiers de la feuille destinée à l'éducation
« entière, les feuilles se détachent facilement, en sorte que le mûrier n'a pas à souffrir sérieusement. »

Cela posé, M. Levert croit que l'on peut considérer ces éducations comme utiles aux petits agriculteurs de ce pays et susceptibles de jeter dans le commerce et la fabrication une quantité notable de produits.

COMMUNICATION

FAITE DANS LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1859 AU SUJET D'UN EMPLOI DE CHAUX VIVE
POUR PURIFIER UN PUIS CONTENANT DE L'ACIDE CARBONIQUE;
PAR M. E. DE SILVESTRE.

Messieurs, il arrive assez souvent que des puits creusés dans les terrains marneux reçoivent du sol et conservent des quantités plus ou moins considérables de gaz acide carbonique, dont la présence s'oppose aux travaux de réparation que l'état de ces puits peut avec le temps nécessiter. Quelquefois aussi de semblables accumulations de gaz deviennent un obstacle à l'établissement des puits dans de certaines localités dont les habitants sont, pour ce motif, dans l'obligation d'aller au loin se fournir d'eau.

Dans ces divers cas, le moyen d'aérage par un fourneau d'appel placé près de l'orifice du puits et armé de tuyaux plongeant jusqu'au fond de la cavité paraît simple et d'une application facile; cependant il est très-rarement employé dans les campagnes. On n'a pas toujours cet appareil à sa portée; il faut, le plus souvent, l'aller chercher au loin, et le transport en est coûteux; le prix de sa location est relativement élevé, et son établissement est long et difficile, surtout lorsque le puits est profond et qu'il contient un assez grand volume de gaz. En un mot, les inconvénients de ce mode d'aérage sont tels, que, dans beaucoup de cas, on ne juge pas avantageux de l'employer.

Vers la fin de l'année dernière (1858), un propriétaire habitant dans le département de Seine-et-Marne avait un puits d'une douzaine de mètres de profondeur sur 1^m,40 de diamètre, qui, à la suite des longues chaleurs de l'été, s'était trouvé, ainsi que la plus grande partie des puits du pays, complètement desséché. Il voulut alors le faire creuser de 1^m,50 environ pour lui donner la même profondeur qu'un puits voisin qui n'avait pas cessé de fournir de l'eau.

Le premier ouvrier qu'on fit descendre dans le puits fut suffoqué. Au moyen d'une lumière on constata l'existence d'une couche de gaz de 5 à 6 mètres d'épaisseur, et le travail fut abandonné.

A quelque temps de là, le propriétaire du puits me demanda un moyen d'aération. Je lui en indiquai un qui, pratiqué en grand, pouvait, il est vrai, ne pas réussir com-

plètement, mais dont l'essai ne devait, en tout cas, entraîner ni peine ni dépense sensible. Il en fit usage. Voici, en peu de mots, le procédé qui a été suivi. Un double décalitre de chaux vive a été divisé en deux parts, l'une de 14 à 15 litres, l'autre de 5 à 6. La première, éteinte et délayée dans un grand baquet d'eau, a été versée peu à peu sur les pierres formant la paroi intérieure du puits et au travers de la masse de gaz; la seconde a été jetée, en morceaux, dans le liquide tombé et réuni au fond de la cavité, ce qui occasionna des vapeurs qui s'élevèrent jusqu'au-dessus de l'orifice du puits.

Le lendemain matin, c'est-à-dire moins de vingt-quatre heures après l'opération, on s'assura, au moyen d'une lumière, qu'il n'existait plus trace de gaz, et les ouvriers purent commencer leurs travaux.

Je dois dire que je n'ai pas assisté à cette application du procédé en question, et que même, de retour à Paris et n'ayant pas une confiance assez entière dans l'efficacité du moyen indiqué, j'avais écrit au propriétaire de s'en tenir à l'emploi du fourneau d'appel; mais il me répondit que cet avis lui arrivait trop tard, ou plutôt qu'il restait sans utilité, le premier moyen ayant complètement réussi.

Il est difficile d'établir d'une manière générale le prix de revient d'une opération de ce genre, la valeur de la chaux variant selon les temps et les localités; mais, pour le cas particulier dont il est ici question, le prix du mètre cube de chaux pris sur le lieu de la fabrication ayant été de 15 francs environ, les frais de l'opération se sont élevés au plus à 60 ou 70 centimes.

Le moyen de purification des puits que j'indique ici, plus ou moins modifié selon les circonstances, pouvant être facilement et économiquement applicable dans un assez grand nombre de cas, j'ai cru qu'il n'était pas inutile d'en donner communication à la Société.

NOTICES INDUSTRIELLES

EXTRAITES DES PUBLICATIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Conservation des substances animales et végétales.

Un brevet a été pris récemment dans ce but, qui consiste à recouvrir les substances animales ou végétales avec un composé formé d'albumine végétale et d'une substance antiseptique convenable. On effectue cette opération en plongeant deux ou trois fois l'objet que l'on veut conserver dans le composé préparé, et faisant sécher chaque fois dans un courant d'air la couche ainsi produite, avant d'en appliquer une autre. On combine à l'albumine végétale une substance antiseptique, pour prévenir la décomposition des substances qui pourrait se former avant le durcissement complet des couches préservatrices. Pour réaliser cette invention, on emploie le moyen suivant :